

DREETS INDICATEURS

CONTRATS AIDÉS

Les entrées en contrats aidés en Centre-Val de Loire en 2025

Nombre d'entrées en contrat aidé depuis le début de l'année

	Dernier millésime	Cher		Eure-et-Loir		Indre		Indre-et-Loire		Loir-et-Cher		Loiret		Centre-Val de Loire	
		Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)
Contrats aidés	//	182	-30.5	239	-20.3	116	-0.9	213	-31.1	120	-22.6	234	-33.3	1 104	-26.1
dont PEC CAE	mai 2025	44	-47.6	37	-36.2	36	-20	46	-41	38	-35.6	92	-34.3	293	-36.9
dont CUI CIE	févr. 2025	0	-100	0	-100	0	-100	1	-92.3	0	-100	0	-100	1	-99.2
dont IAE	janv. 2025	138	-14.3	202	-10.2	80	23.1	166	-23.9	82	-7.9	142	-6.6	810	-11
Contrats en alternance	//	278	-4.8	333	-6.5	217	26.2	737	-14.9	284	-1	582	-11	2 431	-7.5
dont apprentissage	mai 2025	171	1.2	236	-7.5	145	9	520	-9.6	190	-12	385	-10	1 647	-7.3
dont contrats de professionnalisation	mai 2025	107	-13	97	-4	72	84.6	217	-25.4	94	32.4	197	-12.8	784	-7.9
Accompagnement des jeunes	//	1 462	18.6	1 476	8.3	807	-11.2	1 778	-1.9	1 235	6.4	2 156	-5.4	8 914	1.8
dont PACEA	avr. 2025	666	32.4	611	30.6	379	-13.1	538	6.3	674	15.4	909	13.9	3 777	14.6
dont CEJ	avr. 2025	796	9	865	-3.4	428	-9.5	1 240	-5.1	561	-2.8	1 247	-15.7	5 137	-6
Total des contrats	//	1 922	7.6	2 048	1.4	1 140	-4.8	2 728	-8.7	1 639	2.2	2 972	-9.5	12 449	-3.3

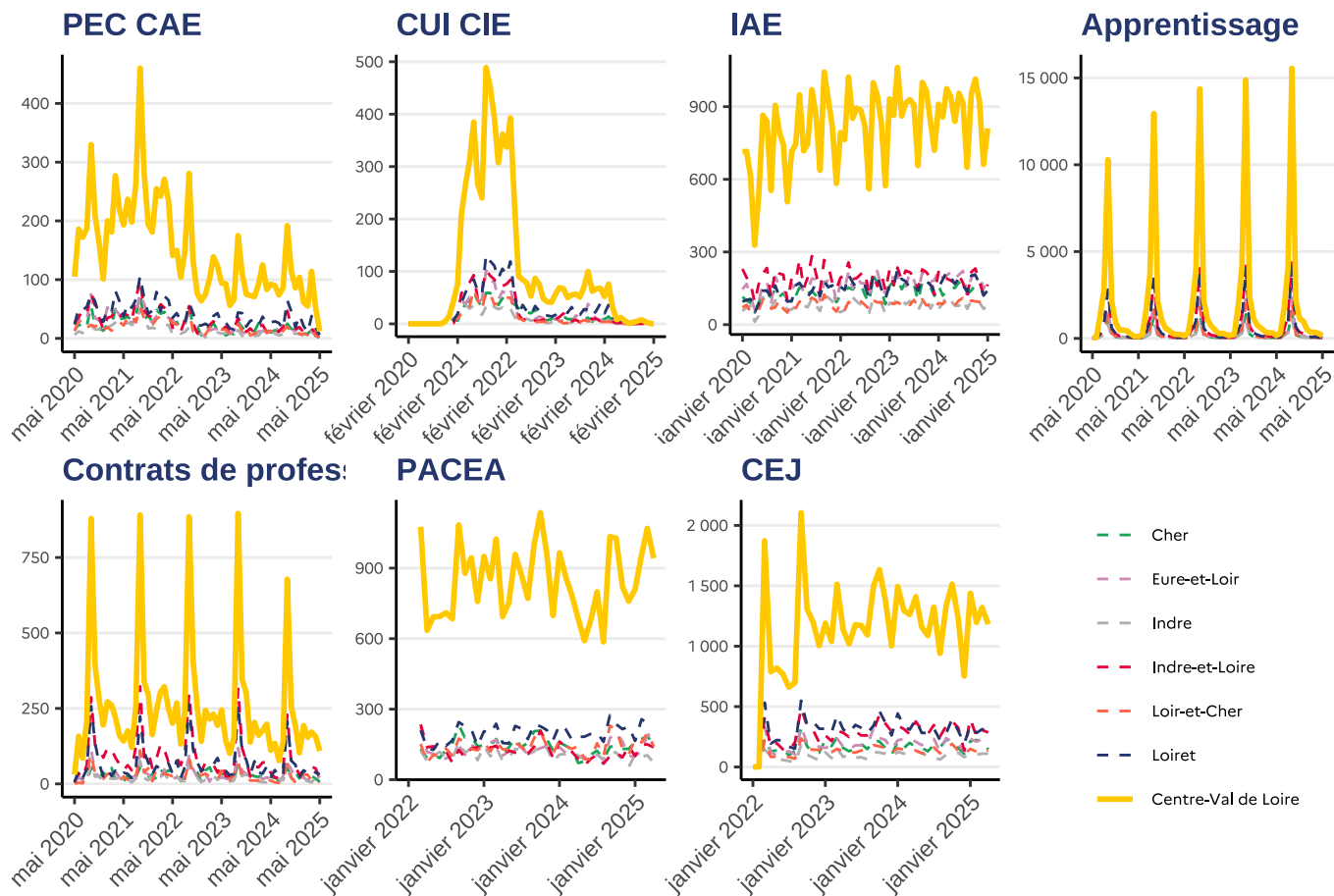
L'évolution annuelle est calculée pour chaque politique de l'emploi en comparant les données à la date du dernier millésime disponible et 1 an auparavant. Ainsi, l'évolution annuelle des contrats PEC CAE est calculée entre les entrées depuis le début de l'année 2024 jusqu'à mai et celles depuis le début de l'année 2025 jusqu'à mai. Les évolutions pour les regroupements de politique de l'emploi sont calculées en utilisant cette méthode pour chaque type de politique de l'emploi la composant.

LE SESE SE TIENT À VOTRE DISPOSITION

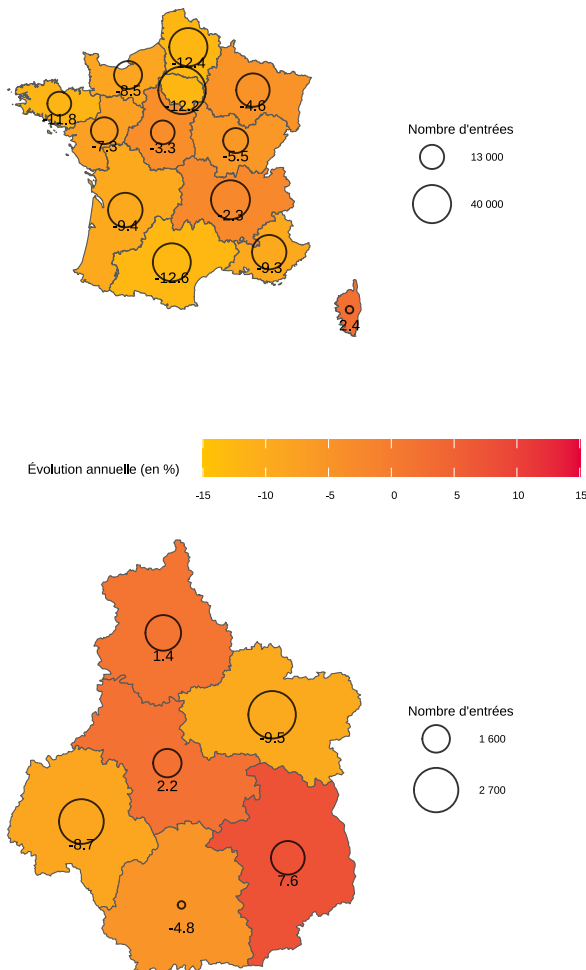
dreets-cvl.statistiques@dreets.gouv.fr

Dreets Centre-Val de Loire
Service d'Appuis au Pilotage et à l'Animation Territoriale
Service Études, Statistiques et Évaluation
131 rue du Faubourg Bannier - CS85809 - 45058 Orléans Cedex 1
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/>

Évolution mensuelle du nombre d'entrées par contrat aidé



Nombre d'entrées en contrat aidé



Source et définitions

Sources : ASP, traitement Dares ; Dares, Système d'information sur l'apprentissage ; Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation ; Système d'information des missions locales (IMILO), traitements Dares.

Contrat aidé : contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation ou d'incitation auprès des employeurs de proposer des formations. Le principe général est de diminuer les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. France Travail, les Missions Locales, Cap Emploi et les Conseils départementaux sont habilités à prescrire un contrat aidé. Ils sont détenteurs d'une délégation de l'État pour signer un Cerfa avec l'employeur en tant que représentant de l'État. La signature est tripartite (prescripteurs pour le compte de l'État, employeur, salarié).

PEC CAE et CUI CIE : contrats de droit privé à durée déterminée ou indéterminée. Ils donnent le droit aux employeurs de percevoir une aide à l'insertion professionnelle, versée en contrepartie de l'accompagnement mis en place par l'employeur visant une insertion durable dans l'emploi du bénéficiaire. Les contrats CIE relèvent du secteur marchand et les contrats CAE du secteur non marchand.

IAE : Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et regroupe un ensemble d'associations et d'entreprises conventionnées par l'État, qui s'engagent à accueillir et à embaucher des personnes éloignées de l'emploi, pour une durée limitée, dans le cadre d'un parcours d'insertion. Ces parcours peuvent se dérouler dans quatre types de structures. Les entreprises d'insertion (EI) et les structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI) embauchent des salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), tandis que les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI) proposent des missions ou des mises à disposition auprès d'entreprises ou de particuliers.

Apprentissage : contrat de travail qui permet de suivre par alternance des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis. Ce contrat s'adresse aux moins de 30 ans dans les secteurs marchands et non marchands.

Contrat de professionnalisation : contrat d'alternance permettant d'acquérir une qualification et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle. Ce contrat est réservé au secteur marchand et s'adresse aux moins de 26 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

PACEA : parcours d'insertion professionnelle sur mesure pour permettre aux jeunes âgés de 16 à 25 ans d'accéder à l'autonomie et à l'emploi. Il s'agit d'un contrat d'engagement réciproque signé avec la mission locale après un diagnostic réalisé avec un conseiller au regard de attentes et du projet. Cet accompagnement s'étale sur une durée maximale de 24 mois consécutifs.

CEJ : contrat qui s'adresse sous certaines conditions aux jeunes de 16 à 25 ans et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées. Ce contrat peut se traduire notamment par des stages, des formations et un service civique. Le but est d'accéder à un emploi durable.